

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2549

20 octobre 2011

SOMMAIRE

Aerium Hitech S.à r.l.	122316	CitCor Franconia Dresden II S.à r.l.	122350
Agito S.A.	122311	CitCor Franconia Dresden I S.à r.l.	122350
AI Global Investments S.à r.l.	122343	CitCor Franconia Erfurt S.à r.l.	122351
Akademie fuer Internationale Finanz- dienstleistungen A.G. " A.F.I.F.	122311	CPI Atlantis TopCo S.à r.l.	122334
A.P.E.M.H., société cooperative	122310	Dexia Equities L	122310
A.S. Watson (Europe) Investments S.à r.l.	122315	EME Luxembourg Management S.à r.l. ...	122316
Cajas Españolas De Ahorros Sicav	122306	Flexso Luxembourg S.A.	122311
Callatay et Wouters, Association d'Ingé- nieurs-Conseils S.A.	122315	HMO Luxembourg S.à r.l.	122349
Canada CP Holding S.à r.l.	122335	IRERE Property Investments Luxembourg	122350
C-dev S.A.	122311	Lellinger S.à r.l.	122352
C-dev S.A.	122311	Lubeca S.A.H.	122312
CitCor Franconia Berlin III S.à r.l.	122332	Lubeca S.A.- SPF	122312
CitCor Franconia Berlin II S.à r.l.	122325	Madera S.à r.l.	122348
CitCor Franconia Berlin II S.à r.l.	122316	Materimmo S.à r.l.	122347
CitCor Franconia Berlin IV S.à r.l.	122333	MG Transports S.A.	122352
CitCor Franconia Berlin IV S.à r.l.	122332	Micro Matic S.A.	122352
CitCor Franconia Berlin VI S.à r.l.	122335	Muscle Machine Holding S.A.	122352
CitCor Franconia Berlin VI S.à r.l.	122334	Pala Ventures S.à r.l.	122333
CitCor Franconia Berlin VI S.à r.l.	122334	Palis Holding S.à r.l.	122325
CitCor Franconia Berlin V S.à r.l.	122334	Restalia Särl	122352
CitCor Franconia Berlin V S.à r.l.	122333	Riverside Europe Engineering Luxem- bourg S.à r.l.	122351
CitCor Franconia Boizenburg III S.à r.l. ...	122348	Rom4 S.A.	122306
CitCor Franconia Boizenburg III S.à r.l. ...	122348	R.P. Consult S.A.	122306
CitCor Franconia Boizenburg II S.à r.l. ...	122347	Sobil S.A.	122306
CitCor Franconia Boizenburg II S.à r.l. ...	122347	True Global Ventures S.A.	122307
CitCor Franconia Boizenburg I S.à r.l. ...	122343	Video Import and Co S.A.	122307
CitCor Franconia Boizenburg I S.à r.l. ...	122335	Vitrotech SA	122310
CitCor Franconia Commercial S.à r.l. ...	122349	Vox Teneo Luxembourg S.à r.l.	122333
CitCor Franconia Commercial S.à r.l. ...	122349	Walser Portfolio	122315
CitCor Franconia Dresden III S.à r.l.	122351		

Rom4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 114.782.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 AOÛT 2011.

Pour: ROM4 S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Caroline Felten

Référence de publication: 2011122772/15.

(110140223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

R.P. Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 60.359.

Par la présente, nous vous présentons notre démission, avec effet immédiat, du mandat de Commissaire aux Comptes de la société R.P. CONSULT S.A., immatriculée au RCSL sous le numéro B 60359.

Pétange, le 1^{er} janvier 2011.

Daniel SCHULTZ

Gérant

Référence de publication: 2011122818/12.

(110139849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Sobil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 71.713.

Par la présente, nous vous présentons notre démission, avec effet immédiat, du mandat de Commissaire aux Comptes de la société SOBIL S.A., immatriculée au RCSL sous le numéro B 71713.

Pétange, le 1^{er} janvier 2011.

Daniel SCHULTZ

Gérant

Référence de publication: 2011122819/12.

(110139851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Cajas Españolas De Ahorros Sicav, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 55.903.

Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration de la société datée du 15 November 2010

Le conseil d'administration (le «Conseil») de la Société prend connaissance et accepte la décision de Monsieur Roberto Rey Perales de renoncer à son poste d'administrateur de la Société avec effet au 15 novembre 2010.

En conséquence, le Conseil décide de laisser le poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société.

La résolution est approuvée à l'unanimité par les administrateurs le 15 novembre 2010.

BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg

Référence de publication: 2011122874/15.

(110140705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

Video Import and Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 88.394.

Par la présente, nous vous présentons notre démission, avec effet immédiat, du mandat de Commissaire aux Comptes de la société VIDEO IMPORT AND CO S.A., immatriculée au RCSL sous le numéro B 88394.

Pétange, le 1^{er} janvier 2011.

Daniel SCHULTZ

Gérant

Référence de publication: 2011122820/12.

(110139847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

True Global Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 155.981.

In the year two thousand eleven, on the twenty-fourth of August;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Mrs. Céline BONVALET, employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

acting as representative of the board of directors of the public limited company "TRUE GLOBAL VENTURES S.A.", established and having its registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 155981, (the "Company"), pursuant to a power given by a resolution of the board of directors taken in its meeting dated August 22, 2011;

a copy of the minutes of the said meeting, signed "ne varietur" by the appearing person and the officiating notary, shall remain attached to the present deed with which they shall be formalised.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations as follows:

1. The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on October 4, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2500 of the 18th of November 2010,

and the articles of association have been amended pursuant to deeds of the undersigned notary:

- on January 28, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 870 of May 2, 2011;

- on February 1st, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 872 of May 2, 2011; and

- on April 15, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1462 of July 4, 2011.

2. The subscribed corporate capital is set at FIVE HUNDRED TWENTY-ONE THOUSAND FOUR HUNDRED EUROS (521,400.-EUR), represented by FIVE HUNDRED TWENTY THOUSAND FOUR HUNDRED (521,400) shares of a par value of ONE EURO (1.- EUR) each, divided into THIRTEEN (13) ordinary shares (the Ordinary Shares) and TWO HUNDRED SEVENTY-ONE THOUSAND THREE HUNDRED EIGHTY-SEVEN (271,387) class A "tracker" shares (the Class A Shares) and TWO HUNDRED AND FIFTY THOUSAND (250,000) class B "tracker" shares (the Class B Shares).

3.- Pursuant to the second paragraph of article 5 of the articles of association of the Company, the corporate capital may be increased from its present amount up to twenty million Euros (20,000,000.- EUR) by the creation and issue of additional Ordinary Shares and/or "tracker" shares of a par value of one Euro (1.- EUR) each.

4. Pursuant to the fourth paragraph of article 5 of the articles of association of the Company, the board of directors is authorised, during a period of five years ending on the 18th of November 2015, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of Ordinary Shares or "tracker" shares to be paid up in cash. The board of directors shall be authorized, while increasing the subscribed capital, to define the class of "tracker" shares to be allotted to the subscribers of such shares depending on the contemplated investment project. The board of directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

5. Through its resolution dated August 22, 2011, the board of directors of the Company has decided to increase the share capital by an amount of one hundred thirty-three thousand eight hundred and fifty Euros (133,850.- EUR) so as to raise the subscribed capital from its present amount of five hundred twenty-one thousand four hundred Euros (521,400.-

EUR) up to six hundred fifty-five thousand two hundred and fifty Euros (655,250.- EUR), by the creation of one hundred thirtythree thousand eight hundred and fifty (133,850) new class B “tracker” shares of a par value of one Euro (1.- EUR) each (the “Newly Issued Shares”).

6. The Newly Issued Shares in the Company have been subscribed and allocated to the subscribers detailed on the list here annexed.

The justifying applications forms, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed the deed to be filed with it with the registration authorities.

The Newly Issued Shares have been paid up by a contribution in cash. The proof of the payment of one hundred thirty-three thousand eight hundred and fifty Euros (133,850.- EUR) has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

7. As a consequence of this increase of capital, the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company is amended and now reads as follows:

“ **Art. 5. (first paragraph).** The share capital is set at SIX HUNDRED FIFTY-FIVE THOUSAND TWO HUNDRED AND FIFTY EUROS (655,250.-EUR), represented by SIX HUNDRED FIFTY-FIVE THOUSAND TWO HUNDRED AND FIFTY (655,250) shares of a par value of ONE EURO (1.-EUR) each, divided into THIRTEEN (13) ordinary shares (the Ordinary Shares) and TWO HUNDRED SEVENTY-ONE THOUSAND THREE HUNDRED EIGHTY-SEVEN (271,387) class A “tracker” shares (the Class A Shares) and THREE HUNDRED EIGHTY-THREE THOUSAND EIGHT HUNDRED AND FIFTY (383,850) class B “tracker” shares (the Class B Shares).”

Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand four hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, acting as said before, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said appearing person has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-quatre août;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Céline BONVALET, employée, demeurant professionnellement à L2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, agissant en qualité de mandataire du conseil d'administration de la société anonyme “TRUE GLOBAL VENTURES S.A.”, L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 155981, (la “Société”), en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration prise en sa réunion datée du 22 août 2011;

une copie dudit procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Laquelle personne comparante, agissant ès-dites qualité, a requis le notaire soussigné d'acter ses déclarations comme suit:

1. La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2500 du 18 novembre 2010,

et les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire soussigné:

- en date du 28 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 870 du 2 mai 2011;

- en date du 1^{er} février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 872 du 2 mai 2011;

et

- en date du 15 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1462 du 4 juillet 2011.

2. Le capital souscrit de la Société s'élève à CINQ CENT VINGT ET UN MILLE QUATRE CENTS EUROS (521.400.- EUR), représenté par CINQ CENT VINGT ET UN MILLE QUATRE CENTS (521.400) actions d'une valeur nominale de UN EURO (1.- EUR) chacune, divisée en TREIZE (13) actions ordinaires (les Actions Ordinaires) et DEUX CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGTSEPT (271.387) actions “traçantes” de classe A (les Actions de Classe A) et DEUX CENT CINQUANTE MILLE (250.000) actions “traçantes” de classe B (les Actions de Classe B).

3. Conformément au deuxième paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, le capital social pourra être porté de son montant actuel à vingt millions d'euros (20.000.000,-EUR) par la création et l'émission d'Actions Ordinaires et/ou actions "traçantes" supplémentaires d'une valeur nominale d'une euro (1,- EUR) chacune.

4. Conformément au quatrième paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans se terminant le 18 novembre 2015, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites sous la forme d'Actions Ordinaires ou d'actions "traçantes" à libérer en espèces. Le conseil d'administration est autorisé, lors des augmentations de capital, à définir la classe d'actions "traçantes" qui sera allouée aux souscripteurs en fonction du projet d'investissement envisagé. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

5. Par sa résolution du 22 août 2011, le conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent trente-trois mille huit cent cinquante euros (133.850,- EUR) en vue de le porter de son montant actuel de cinq cent vingt et un mille quatre cents euros (521.400,- EUR) à six cent cinquante-cinq mille deux cent cinquante euros (655.250,- EUR), par la création de cent trente-trois mille huit cent cinquante (133.850) nouvelles actions "traçantes" de classe B avec une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les "Actions Nouvellement Emises").

6. Les Actions Nouvellement Emises de la Société ont été souscrites et affectées aux souscripteurs apparaissant sur la liste en annexe.

Les formulaires justificatifs de souscription, après avoir été signés "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Actions Nouvellement Emises ont été libérées par un apport en numéraire. La preuve du paiement des cent trente-trois mille huit cent cinquante euros (133.850, EUR) a été donnée au notaire soussigné qui le constate expressément.

7. En conséquence d'une telle augmentation du capital, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié afin d'avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à SIX CENT CINQUANTE-CINQ MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (655.250,-EUR), représenté par SIX CENT CINQUANTE-CINQ MILLE DEUX CENT CINQUANTE (655.250) actions d'une valeur nominale de UN EURO (1,-EUR) chacune, divisée en TREIZE (13) actions ordinaires (les Actions Ordinaires) et DEUX CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-SEPT (271.387) actions "traçantes" de classe A (les Actions de Classe A) et TROIS CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE HUIT CENT CINQUANTE (383.850) actions "traçantes" de classe B (les Actions de Classe B)."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille quatre cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la personne comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ladite personne comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. BONVALET, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 août 2011. LAC/2011/38133. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Référence de publication: 2011123404/150.

(110141629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Vitrotech SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3543 Dudelange, 24, rue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 84.378.

Par la présente, nous vous présentons notre démission, avec effet immédiat, du mandat de Commissaire aux Comptes de la société VITROTECH S.A., immatriculée au RCSL sous le numéro B 84378.

Pétange, le 1^{er} janvier 2011.

Daniel SCHULTZ

Gérant

Référence de publication: 2011122821/12.

(110139846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

A.P.E.M.H., société cooperative, Société Coopérative.

Siège social: L-4002 Esch-sur-Alzette, Centre A.P.E.M.H., Nossbierg.
R.C.S. Luxembourg B 26.699.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011122822/10.

(110140665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

Dexia Equities L, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 47.449.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 6 avril 2011

- a ratifié la cooptation en tant qu'administrateur de:

Monsieur Willy LAUWERS, en date du 14 octobre 2010

Madame Véronique DI MARIA, en date du 16 décembre 2010

Monsieur Vincent HAMELINK, en date du 1^{er} avril 2011

Monsieur Jean-Michel LOEHR, en date du 1^{er} avril 2011

- a renouvelé le mandat d'administrateur de:

Monsieur Jean-Yves MALDAGUE, 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Monsieur Frédéric BUZARE, Place Rogier 11, B-1210 Bruxelles

Madame Véronique DI MARIA, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

Monsieur Vincent HAMELINK, Place Rogier 11, B-1210 Bruxelles

Monsieur Jean-Michel LOEHR, 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette

Monsieur Willy LAUWERS, 44, boulevard Pachéco, B-1000 Bruxelles

Monsieur Jan VERGOTE, Boulevard Pachéco, 44, B-1000 Bruxelles

DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., représentée par Monsieur Jean-Yves MALDAGUE 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2012

- a renouvelé le mandat de:

PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., RCS B-65477, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2012.

Pour DEXIA EQUITIES L

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011124485/32.

(110142487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Agito S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89A, rue Pafebruch.
R.C.S. Luxembourg B 145.394.

—
Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration

Le siège social de la société est transféré au 89A, rue Pafebruch, L-8308 Capellen avec effet au 1^{er} août 2011.

Luxembourg, le 26 août 2011.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2011122823/12.

(110140696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

Akademie fuer Internationale Finanzdienstleistungen A.G. " A.F.I.F., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.
R.C.S. Luxembourg B 31.013.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011122824/10.

(110140560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

C-dev S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89, rue Pafebruch.
R.C.S. Luxembourg B 91.925.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011122835/10.

(110140669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

C-dev S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89, rue Pafebruch.
R.C.S. Luxembourg B 91.925.

Le siège social du commissaire, AUDIEX S.A., est désormais le suivant:

9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011122836/11.

(110140682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

Flexso Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89A, rue Pafebruch.
R.C.S. Luxembourg B 139.265.

—
Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration

Le siège social de la société est transféré au 89A, rue Pafebruch, L-8308 Capellen avec effet au 1^{er} août 2011.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 26 août 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011122910/11.

(110140694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

**Lubeca S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Lubeca S.A.H.).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 30.800.

L'an deux mille onze, le vingt-six août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "LUBECA S.A.H.", R.C.S. Numéro B 30.800, avec siège social à L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté, constituée suivant acte reçu par Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 23 septembre 1987, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 319 en 1989.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu par un acte sous seing privé en date du 18 mai 2001, dont un extrait a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1085 du 29 novembre 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Geert DIRKX, expert-comptable, demeurant professionnellement au 31, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Gianpiero SADDI, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille (1.250) actions sans valeur nominale, représentant cent pour cent (100%) du capital social de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

Ladite liste de présence signé «ne varietur», portant la signature de l'actionnaire représenté, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec le procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires ci-avant mentionnée, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que la société n'a pas émis d'emprunts obligataires.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Renonciation expresse à la version allemande des statuts et adoption d'une version française refondue.

2. Modification avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011 de la dénomination sociale de la société de "Lubeca S.A.H." en "Lubeca S.A. – SPF" et modification du premier paragraphe de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Il est formé une société anonyme sous la dénomination de Lubeca S.A. – SPF laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "loi sur les sociétés"), la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion du patrimoine familial ("loi sur les SPF"), ainsi que par les présents statuts de la société.»

3. Modification avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011 de l'article 4 des statuts relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante: "La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part, d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et, d'autre part, d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres y compris notamment les actions et autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et autres titres de créances, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquies des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèce (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droit de propriété, de créance ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub (a) à (e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes les mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la loi sur les SPF."

4. Refonte complète des statuts pour refléter le changement en SPF et pour adapter les statuts aux changements législatifs intervenus.

5. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de renoncer expressément à la version allemande des statuts et d'adopter une version française refondue.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société de Lubeca S.A.H., Société Anonyme en Lubeca S.A. -SPF, et de modifier l'article premier des statuts, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts relatif à l'objet social avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011 pour lui donner la teneur suivante: "La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part, d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et, d'autre part, d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres y compris notamment les actions et autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et autres titres de créances, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèce (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droit de propriété, de créance ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub (a) à (e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes les mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'imisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la loi du 11 mai 2007 sur les SPF."

Quatrième résolution

Suite à l'adoption par la société du statut de SPF et pour tenir compte des changements législatifs intervenus, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts, pour leur donner la teneur nouvelle suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "Lubeca S.A.-SPF". Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part, d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et, d'autre part, d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres y compris notamment les actions et autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et autres titres de créances, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèce (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droit de propriété, de créance ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub (a) à (e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou déma-

térialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes les mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la loi du 11 mai 2007 sur les SPF.

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents) divisé en 1.250 (mille deux cent cinquante) actions sans valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième vendredi du mois de juin à 17.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Dirckx G. Saddi, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 août 2011. LAC/2011/38636. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): p.d. Tom Benning.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Référence de publication: 2011123835/191.

(110142314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Callatay & Wouters PSF, Callatay et Wouters, Association d'Ingénieurs-Conseils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89F, rue Pafebruch, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 38.811.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011122875/10.

(110140668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

A.S. Watson (Europe) Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 84.807.

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2010 initialement enregistré et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 14/06/2011 sous la référence L110091012.05 et ont été redéposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en ce 31 août 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011122966/12.

(110140886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

Walser Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1748 Findel, 8, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 79.320.

Les comptes annuels au 30.04.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011123086/9.

(110141141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

CitCor Franconia Berlin II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 1.856.205,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 130.118.

—
EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant quant à l'adresse professionnelle de l'Associé:

CitCor Residential Holdings S.à r.l.

44, Avenue J. F. Kennedy

L-1855 Kirchberg – Luxembourg

Grand Duché de Luxembourg

Luxembourg, le 25 août 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011122841/18.

(110140571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

Aerium Hitech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 113.363.

—
Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011123104/9.

(110141611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

EME Luxembourg Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 163.005.

—
STATUTES

In the year two thousand eleven, on the fifth day of August.

Before the undersigned, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven,

There appeared:

EME Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered at the Luxembourg trade and companies register under number B 155884;

Hereby represented by Ms Virginie Gonella, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 29 July 2011;

The above mentioned proxy signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

Such appearing party represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it establishes as follows:

Title I. Articles Chapter I. Corporate form – Denomination – Duration – Corporate object – Registered office

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company") and in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Company Law") as well as by these articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5 and 8 the exceptional rules applying to a one-man company.

Art. 2. Denomination. The Company will have the denomination EME Luxembourg Management S.à r.l.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Corporate object. The object of the Company is to act as general managing partner (associé gérant-commandité) of the Luxembourg company EME Luxembourg S.C.A, SICAV-SIF (the “SIF”) and, in that capacity, the Company shall administer and manage the SIF and its assets and decide on its investment objectives, policies and restrictions and the conduct of the management and business affairs of the SIF in compliance with the Luxembourg law dated 13 February 2007 on specialized investment funds, as amended from time to time, the pertaining circulars issued by the Commission de Surveillance du Secteur Financier (the “CSSF”), the articles of association and the prospectus of the SIF.

The Company may also acquire and hold participating interests in any form whatsoever in Luxembourg and/or in foreign companies as well as administer, develop and manage such holdings.

Except as otherwise restricted herein, the Company may provide any financial assistance to the companies in which the Company or the SIF, as the case may be, has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The Company may borrow in any kind of form and privately issue bonds, notes, securities, debentures, certificates and any other debt instruments, which may be convertible.

The Company may use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets of any kind or form. In a general manner, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the Grand Duchy of Luxembourg through a simple resolution of the board of directors (conseil de gérance) of the Company.

Branches, subsidiaries or other offices may be established, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a simple resolution of the board of directors (conseil de gérance) of the Company.

If the board of directors (conseil de gérance) considers that extraordinary events of a political, economic or social nature, which are likely to compromise the registered office’s normal activity or easy communications between this office and abroad, have occurred or are imminent, it may temporarily transfer the registered office abroad until such time as these abnormal circumstances have ceased completely; this temporary measure shall not, however, have any effect on the Company’s nationality, which, notwithstanding a temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Chapter II. Share capital - Shares

Art. 6. Share capital.

6.1 – SUBSCRIBED AND PAID-UP SHARE CAPITAL

The share capital of the Company is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares (parts sociales) (the “Shares”), with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, all fully subscribed and entirely paid-up.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one-man company (société unipersonnelle) in the meaning of article 179 (2) of the Company Law and articles 200-1 and 200-2 of the Company Law apply. In such a case, each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be set in writing.

6.2 – MODIFICATION OF THE SHARE CAPITAL

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders in accordance with article 9 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Company Law.

6.3 - PROFIT PARTICIPATION

Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.4 - TRANSFER OF SHARES

In case of a sole shareholder, the Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of articles 189 and 190 of the Company Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least 3/4 (three-quarters) of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.5 - REGISTRATION OF SHARES

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Company Law.

Art. 7. Management.

7.1-APPOINTMENT AND REMOVAL OF THE DIRECTOR(S)

The Company is managed by one or more directors (gérants). If several directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (conseil de gérance). In case of plurality of directors (gérants), each director (gérant) shall be a class A director (gérant de catégorie A) or a class B director (gérant de catégorie B). The director(s) (gérant(s)) need(s) not to be shareholder(s) of the Company.

The director(s) (gérant(s)) shall be appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their number and mandate period. They are re-eligible but they may be removed at any time with or without cause by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

7.2 - POWERS

All powers not expressly reserved by the Company Law or by the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors (conseil de gérance) or the sole director (gérant), as the case may be.

7.3 – REPRESENTATION AND SIGNATORY POWER

In dealing with third parties as well as in justice, the board of directors (conseil de gérance) or the sole director (gérant), as the case may be, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole director (gérant) or in case of plurality of directors (gérants), by the joint signature of a class A director (gérant de catégorie A) and a class B director (gérant de catégorie B) or by any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of directors (conseil de gérance) within the limits of such power.

The sole director (gérant) or the board of directors (conseil de gérance), as applicable, may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The sole director (gérant) or the board of directors (conseil de gérance), as the case may be, will determine the agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of their agency.

7.4 - CHAIRMAN, SECRETARY, PROCEDURES

The board of directors (conseil de gérance) may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who needs not to be a director (gérant) and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The resolutions of the board of directors (conseil de gérance) shall be recorded in the minutes, to be signed by the directors and by the chairman and the secretary if any, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any other director (gérant).

The board of directors (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the directors (gérants) is present or represented at the meeting of the board of directors (conseil de gérance) and if at least one class A director (gérant de catégorie A) and one class B director (gérant de catégorie B) are present or represented.

In case of plurality of directors (gérants), the resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors (gérants) present or represented at such meeting, under the condition that at least one class A director (gérant de catégorie A) and one class B director (gérant de catégorie B) vote in favor of the resolutions.

Any director (gérant) may act at any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by appointing another director as his/her proxy. Directors may also cast their vote in writing or by cable, telegram, telex, electronic mail or telefax.

Resolutions in writing approved and signed by all directors (gérants) by circular means shall have the same effect as resolutions passed at the directors' (gérants) meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents and may be evidenced by letter, telefax, telex, e-mail accompanied by a scanned document evidencing an authorized signature. A meeting of the board of directors (conseil de gérance) held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Any and all directors (gérants) may participate in any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors (gérants) taking part in the meeting to hear one another and effectively communicate with each other. Any participation to a conference call initiated by a director located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

7.5 - LIABILITY OF DIRECTORS (GÉRANTS)

Any director (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 8. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the director(s) (gérants) or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any director or officer of the Company who serves as a director (gérant), associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any director (gérant) or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the board of directors (conseil de gérance) such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such director's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholder(s).

The provisions of the paragraph above do not apply if the decisions of the board of directors (conseil de gérance) concern standard operations carried out in normal conditions.

Art. 9. General shareholders' meetings. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to amend the Articles, except in case of a change of nationality of the Company, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least 3/4 (three-quarters) of the Company's share capital, subject to the provisions of the Company Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed 25 (Twenty-Five). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 10. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds 25 (twenty-five), an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Company Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice convening the meeting, on the third Thursday of the month of May, at 3.00 p.m. (Luxembourg time).

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Art. 11. Audit. Where the number of shareholders exceeds 25 (twenty-five), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with article 200 of the Company Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 12. Fiscal year – Annual accounts.

12.1 - FISCAL YEAR

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31st December 2011.

12.2 - ANNUAL ACCOUNTS

Each year, the board of directors (conseil de gérance) prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with article 200 of the Company Law.

Art. 13. Distribution of profits. The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses, represent the net profit.

An amount equal to 5% (five percent) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to 10% (ten percent) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

Art. 14. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholder(s) in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Art. 15. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Company Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription and Payment

The present Articles having thus been drawn up by the appearing party represented as stated here above, such party has stated to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of subscribed Shares	Subscribed Amount	% of the share capital
EME Luxembourg S.à r.l.	12,500	EUR 12,500	100%
TOTAL	12,500	EUR 12,500	100%

All Shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand four hundred Euros (EUR 12,500) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

Estimate of cost

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000).

Title II. Extraordinary general meeting of shareholders

The above-mentioned party, representing the entire subscribed share capital and considering itself as duly convened, has immediately held an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting"). Having first checked that it was regularly constituted, the Meeting took the following resolutions, each time by unanimous vote:

First resolution

The Meeting RESOLVES to appoint (i) the following class A directors (gérants de catégorie A) for an undetermined period:

Mr. Julio Fraile Sanchez, born in Saldaña (Spain), on 10 July 1970 residing professionally at Paseo de la Estación 27-29, 37004 Salamanca, Spain.

and (ii) the following class B directors (gérants de catégorie B) for an undetermined period:

Mr. Jonathan Lepage, born in Namur (Belgium), on 27 August 1975 residing professionally at 65, boulevard Grande-duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; and

Mr. Oliver Wolf, born in Bendorf am Rhein (Germany), on 01 April 1974 residing professionally at 65, boulevard Grande-duchesse Charlotte, L1331 Luxembourg.

Second resolution

The Meeting RESOLVES that the registered office of the Company will be at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

Whereof, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by surname, first name and residence such person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le cinquième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

EME Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155884;

Ci-après représentée par Virginie Gonella, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 29 juillet 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être enregistrée.

Lequel comparant représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Statuts Chapitre I^{er} . Forme sociale – Dénomination – Durée – Objet social – Siège social

Art. 1^{er} . Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la « Société »), et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la « Loi sur les Sociétés»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les « Statuts »), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5 et 8, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Dénomination. La Société aura la dénomination EME Luxembourg Management S.à r.l.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social. L'objet de la Société est d'agir comme associé gérant commandité de la société luxembourgeoise EME Luxembourg S.C.A, SICAV-SIF (le "SIF"), et en cette capacité elle administrera et gèrera le SIF et ses actifs et décidera des objectifs, politiques et restrictions d'investissement et de la conduite de la gestion et des affaires du SIF en conformité avec la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 sur les fonds d'investissement spécialisés telle que modifiée, les circulaires y relatives émises par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la "CSSF"), les statuts et le prospectus du SIF.

La Société peut aussi acquérir et prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et administrer, développer et gérer ces participations.

Sauf si autrement spécifié la Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société ou le SIF, le cas échéant, ont une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut également hypothéquer, gager, céder, grever ou créer des sûretés sur tout ou partie de ses actifs.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, d'obligations bancaires, de titres, de reconnaissances de dettes et de certificats et de tout autre instrument de dettes pouvant être convertibles.

La Société peut également employer ses fonds pour investir dans l'immobilier ou des droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de quelque nature et forme que ce soit. D'une manière générale, la Société peut en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par le biais d'une simple décision du conseil de gérance de la Société.

Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par le biais d'une simple décision du conseil de gérance de la Société.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera une société luxembourgeoise régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Chapitre II. Capital social – Parts sociales

Art. 6. Capital social.

6.1– CAPITAL SOUSCRIT ET LIBERE

Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales (ci-après les « Parts Sociales ») chacune ayant une valeur nominale de 1 (un) euro, et toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi sur les Sociétés. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi sur les Sociétés trouveraient à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui, devront être établis par écrit.

6.2 – MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 9 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi sur les Sociétés.

6.3 – PARTICIPATION AUX PROFITS

Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre de Parts Sociales existantes.

6.4 – CESSION DES PARTS SOCIALES

Si la Société ne comporte qu'un associé unique, les Parts Sociales qu'il détient sont librement cessibles.

Si la Société comporte plusieurs associés, les Parts Sociales détenues par chaque associé sont cessibles sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés.

Les Parts Sociales ne peuvent être cédées inter vivos à des tiers nonassociés qu'avec l'accord des associés, réunis en assemblée générale, représentant au moins 3/4 (trois-quarts) du capital social.

La cession de Parts Sociales doit être effectuée par acte notarié ou sous seing privé. La cession ne peut être opposable à la Société ou aux tiers qu'à partir de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.5 – ENREGISTREMENT DES PARTS SOCIALES

Toutes les Parts Sociales émises sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et inscrites sur le registre des associés de la Société conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance.

7.1 - NOMINATION ET DEMISSION DE(S) GERANT(S)

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, chacun d'eux sera soit un gérant de catégorie A, soit un gérant de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s) de la Société.

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat. Ils sont rééligibles mais peuvent être révoqués ad nutum (avec ou sans motif) par le biais d'une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

7.2 - POUVOIRS

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique le cas échéant.

7.3 – REPRESENTATION ET POUVOIR DE SIGNATURE

Dans les rapports avec les tiers et en justice, le conseil de gérance ou le gérant unique le cas échéant, auront tout pouvoir pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conforme à l'objet social de la Société, à condition que les termes du présent article soient respectés.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B ou par toute personne à qui le conseil de gérance aura délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites de ce pouvoir.

Le gérant unique ou le conseil de gérance pourra sous-déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou le conseil de gérance le cas échéant, déterminera les responsabilités des mandataires et leur rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et toute autre condition de leur mandat.

7.4 – PRESIDENT, SECRETAIRE, PROCEDURES

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et de l'assemblée générale des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui seront signés par les gérants, le président et le secrétaire, ou par un notaire et seront enregistrés dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, qui pourront être produits en justice seront signés par le président, le secrétaire ou par l'un des gérants.

Le conseil de gérance peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance et qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à cette réunion, à la condition qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B votent en faveur de ces résolutions.

Chaque gérant peut se faire représenter au conseil de gérance par un autre gérant par procuration. Les gérants peuvent également voter par écrit ou par câble, télégramme, télex, courriel ou message télécopié.

Les résolutions prises par écrit, adoptées et signées par tous les gérants produiront effet au même titre que les résolutions prises aux réunions du conseil de gérance. Cet accord peut être documenté sur un seul ou plusieurs documents distincts et peut être documenté par lettre, fac-similé, télex, courrier électronique accompagné d'un document scanné contenant la signature autorisée. Une réunion du conseil de gérance tenue par le biais de résolutions circulaires sera présumée avoir été tenue à Luxembourg.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance par téléphone ou vidéoconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant aux gérants participant à un conseil de gérance de pouvoir se comprendre et communiquer mutuellement. Dans l'hypothèse d'une participation à une réunion par de tels moyens, le ou les gérants concernés seront considérés comme ayant participé en personne à la réunion et la réunion tenue en cette forme sera présumée avoir été tenue à Luxembourg.

Art. 8. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondateurs de pouvoirs du conseil de gérance ou de la Société y ont un intérêt personnel, ou en sont gérants, associés, membres, fondateurs de pouvoirs ou employés. Sauf autrement spécifié ci-après, Tout gérant ou fondateur de pouvoirs de la Société qui remplit des fonctions de gérant, associé, membre, fondateur de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera de quelque manière, en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou à une telle opération.

Nonobstant le paragraphe précédent, dans le cas où un gérant ou fondateur de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une transaction de la Société, il en avisera le conseil de gérance et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote sur cette transaction. Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondateur de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Les dispositions du paragraphe précédent ne sont pas applicables aux décisions du conseil de gérance qui concernent des opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 9. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé pourra prendre part aux décisions collectives, indépendamment du nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque associé possède un nombre de vote égal au nombre de Parts Sociales qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de la nationalité de la Société qui requiert un vote unanime, ne peuvent être adoptées qu'à la majorité des associés représentant au moins 3/4 (trois-quarts) du capital social, sous réserve des prescriptions de la Loi sur les Sociétés.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, lorsque le nombre des associés n'est pas supérieur à 25 (Vingt-Cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 10. Assemblée générale annuelle. Si le nombre des associés est supérieur à 25 (Vingt-Cinq), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi sur les Sociétés, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation à l'assemblée, le troisième jeudi du mois de mai à 15.00 (horaire de Luxembourg).

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunit le jour ouvrable suivant à Luxembourg. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 11. Vérification des comptes. Lorsque le nombre des associés est supérieur à 25 (Vingt-Cinq), les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, conformément à l'article 200 de la Loi sur les Sociétés. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes agiront collégalement et formeront le conseil des commissaires aux comptes.

Art. 12. Année fiscale – Comptes annuels.

12.1 – ANNEE FISCALE

L'année fiscale de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera lors de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2011.

12.2 – COMPTES ANNUELS

Chaque année le conseil de gérance dresse un inventaire, incluant une indication de la valeur des actifs et des passifs de la Société ainsi que le bilan et le compte des pertes et profits dans lesquels les nécessaires provisions pour dépréciation doivent être inscrites.

Chaque associé, soit personnellement, soit par l'intermédiaire de son fondé de pouvoir, peut examiner au siège social de la Société, l'inventaire, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires aux comptes dressé conformément à l'article 200 de la Loi sur les Sociétés.

Art. 13. Distribution des profits. Le bénéfice brut de la Société indiqué dans les comptes annuels déduction faite des dépenses générales, des amortissements et des dépenses, représente le bénéfice net.

Un montant égal à 5% (cinq pourcent) du bénéfice net de la Société sera affecté à la constitution de la réserve statutaire jusqu'à ce que le montant en réserve représente 10% (dix pourcent) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 14. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution prononcée judiciairement, la dissolution de la Société ne peut avoir lieu que par une décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 15. Loi applicable. Toutes les matières non régies par les présents Statuts sont soumises aux dispositions de la Loi sur les Sociétés.

Souscription et Paiement

Les Statuts ainsi établis par la partie pré-qualifiée représentée comme il est dit ci-avant, celle-ci déclare souscrire à la totalité du capital social comme suit:

Souscripteur	Nombre de Parts Sociales souscrites	Montant souscrit	% du capital social
EME Luxembourg S.à r.l.	12.500	EUR 12.500	100%
TOTAL	12.500	EUR 12.500	100%

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Les dépenses, coûts, rémunérations ou frais, sous quelque forme que ce soit, qui résultent de la constitution de la Société sont estimés à environ EUR 1.000 (mille euros).

Titre II. Assemblée générale extraordinaire des associés

La partie pré-qualifiée, représentant la totalité du capital social de la Société, dûment convoquée, constitue de droit et dès lors l'assemblée générale (l'«Assemblée»). Ayant constaté qu'elle est légalement constituée, l'Assemblée a unanimement approuvé ce qui suit:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE de nommer (i) les gérants de catégorie A suivants pour une période indéterminée:

M. Julio Fraile Sanchez, né à Saldaña (Espagne), le 10 juillet 1970 résidant professionnellement au Paseo de la Estación 27-29, 37004 Salamanca, Espagne.

et (ii) les gérants de catégorie B suivants pour une période indéterminée:

M. Jonathan Lepage, né à Namur (Belgique), le 27 août 1975 résidant professionnellement au 65, boulevard Grande-duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; et

M. Oliver Wolf, né à Bendorf am Rhein (Allemagne), le 01 avril 1974 résidant professionnellement au 65, boulevard Grande-duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Seconde résolution

L'Assemblée DECIDE que le siège social de la Société sera situé au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et approuvé à Senningerberg à la date qu'entête.

Et après lecture faite à la personne comparante et agissant dans le cadre de son pouvoir, la personne comparante connue du notaire par son nom, son prénom usuel, statut et résidence, a signé cet acte avec nous, le notaire.

Signé: Virginie Gonella, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 08 août 2011. LAC / 2011 / 35915. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 août 2011.

Référence de publication: 2011118838/470.

(110136733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2011.

CitCor Franconia Berlin II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 1.856.205,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.118.

—
EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant:

- l'adresse professionnelle du gérant John Cassin est désormais au

44, Avenue J. F. Kennedy

L-1855 Kirchberg - Luxembourg

Grand Duché de Luxembourg

Luxembourg, le 29 août 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011122842/18.

(110140659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

Palis Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 163.142.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the eighteenth of August.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

"HEADFORT PLACE INVESTMENTS LTD", a company incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Level 1, Regency Court, Glatigny Esplanade, St Peter Port, Guernsey, GY1

The founder is here represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which its declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is "Palis Holding S.à r.l.".

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and

licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500.-(twelve thousand five hundred euro), represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares of EUR 1,-(one euro) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the single manager, and, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present or represented.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the Articles must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) and shareholders toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2011.

Subscription - Payment

All the twelve thousand five hundred (12.500) shares representing the capital have been entirely subscribed by Headfort Place Investments Ltd., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12.500,(twelve thousand five hundred euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration

Mr. Alan Dundon, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L1882 Luxembourg

Mr. Fabrice Meeuwis, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the joint signature of any two members of the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-huit août.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

Comparaît:

«HEADFORT PLACE INVESTMENTS LTD», une société de droit de Guernesey, ayant son siège social à Level 1, Regency Court, Gategny Esplanade, St Peter Port, Guernsey, GY1 3ST.

Fondateur ici représenté par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée.

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "Palis Holding S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500,-(douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de EUR 1,-(un euro) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un seul membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents ou représentés.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant un résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par HEADFORT PLACE INVESTMENTS LTD, prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500,-(douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-)

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée

Monsieur Alan Dundon, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Monsieur Fabrice Meeuwis, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 août 2011. LAC/2011/37929. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2011.

Référence de publication: 2011121507/357.

(110139779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

CitCor Franconia Berlin III S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 3.740.474,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.131.

—
EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant quant à l'adresse professionnelle de l'Associé:

CitCor Residential Holdings S.à r.l.

44, Avenue J. F. Kennedy

L-1855 Kirchberg - Luxembourg

Grand Duché de Luxembourg

Luxembourg, le 25 août 2011.

Luxembourg Corporation Company SA.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011122843/18.

(110140595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

CitCor Franconia Berlin IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 4.135.723,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.139.

—
EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant quant à l'adresse professionnelle de l'Associé:

CitCor Residential Holdings S.à r.l.

44, Avenue J. F. Kennedy

L-1855 Kirchberg - Luxembourg

Grand Duché de Luxembourg

Luxembourg, le 25 août 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011122845/18.

(110140596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

CitCor Franconia Berlin IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 4.135.723,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 130.139.

—
EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant:

- l'adresse professionnelle du gérant John Cassin est désormais au
44, Avenue J. F. Kennedy
L-1855 Kirchberg - Luxembourg
Grand Duché de Luxembourg

Luxembourg, le 29 août 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011122846/18.

(110140648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

CitCor Franconia Berlin V S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 3.537.515,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 130.167.

—
EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant quant à l'adresse professionnelle de l'Associé:

CitCor Residential Holdings S.à r.l.
44, Avenue J. F. Kennedy
L-1855 Kirchberg - Luxembourg
Grand Duché de Luxembourg

Luxembourg, le 25 août 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011122847/18.

(110140601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

Vox Teneo Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 20, rue Kiricheneck.
R.C.S. Luxembourg B 144.178.

—
Les comptes annuels clos au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011126773/10.

(110145932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.

Pala Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 152.936.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.
Pala Ventures S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2011125136/15.

(110143813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

CitCor Franconia Berlin V S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 3.537.515,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 130.167.

—
EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant:

- l'adresse professionnelle du gérant John Cassin est désormais au
44, Avenue J. F. Kennedy
L-1855 Kirchberg - Luxembourg
Grand Duché de Luxembourg

Luxembourg, le 29 août 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2011122848/18.

(110140646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

CitCor Franconia Berlin VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 4.098.659,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 130.171.

—
EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant quant à l'adresse professionnelle de l'Associé:

CitCor Residential Holdings S.à r.l.
44, Avenue J. F. Kennedy
L-1855 Kirchberg – Luxembourg
Grand Duché de Luxembourg

Luxembourg, le 25 août 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2011122849/18.

(110140214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

CPI Atlantis TopCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 131.395.

—
EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant:

- l'adresse professionnelle du gérant Christopher De Mestre est désormais au 50 New Bond Street Londres, W1S 1BJ
Royaume-Uni

Luxembourg, le 25 août 2011.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2011122886/16.

(110140197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

CitCor Franconia Berlin VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 4.098.659,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.171.

—
EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant:

- l'adresse professionnelle du gérant John Cassin est désormais au
44, Avenue J. F. Kennedy
L-1855 Kirchberg – Luxembourg
Grand Duché de Luxembourg

Luxembourg, le 29 août 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011122850/18.

(110140364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

CitCor Franconia Boizenburg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 1.374.455,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.165.

—
EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant quant à l'adresse professionnelle de l'Associé:

CitCor Residential Holdings S.à r.l.

44, Avenue J. F. Kennedy

L-1855 Kirchberg – Luxembourg

Grand Duché de Luxembourg

Luxembourg, le 25 août 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011122851/18.

(110140218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

Canada CP Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 163.048.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-six of July.

Before Us Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CAPAG Foreign Holdings L.P., a limited partnership established and existing under the laws of Bermuda, with registered office at Crawford House, 50 Cedar Avenue, Hamilton HM 11, Bermuda, registered with the Bermuda Registrar of Companies under number 38566,

here represented by Gaelle Bernard, employee, having her professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in July 2011.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There exists a private limited liability company under the name of Canada CP Holding S.à r.l., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The subscribed share capital is set at twenty thousand Canadian Dollars (CAD 20.000,00) represented by twenty thousand (20.000) shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Any share premium paid on the subscription of the shares of the Company shall remain linked to such shares and shall be held by the owner of such shares.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 7. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 8. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred to third parties in accordance with article 189 of the Law.

Art. 9. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 10. The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager may be represented at the Board of Managers by another manager, and a manager may represent several managers.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxy, and any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 13. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any manager or officer of the Company who serves as a director, associate, or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon matters with respect to such contract or other business.

In the event that any manager or officer of the Company may have any personal conflicting interest in any transaction of the Company, he shall make known to the shareholders such personal interest and shall not consider or approve any such transaction.

Every person who was or is a party or is threatened to be made a party to any threatened, pending, or completed action, suit, or proceeding, whether civil, criminal, administrative, or investigative (other than an action by or in the right of the Company) by reason of the fact that the person is or was an officer, manager, or employee of the Company or is or was serving at the request of the Company as a director (including committees of the Board), manager, officer, or employee of another corporation or entity (a Covered Person), may be indemnified by the Company, at its sole and absolute discretion and in all cases where the Company is obliged to indemnify the Covered Person by virtue of applicable laws, judgments or orders, against any and all reasonable costs and expenses, judgments, fines, and amounts paid in settlement actually and reasonably incurred by the Covered Person in connection with such action, suit, or proceeding if the Covered Person acted in good faith and in a manner the person reasonably believed to be in or not opposed to

the best interests of the Company, and, with respect to any criminal action or proceeding, had no reasonable cause to believe the person's conduct was unlawful. The resolution of any action, suit, or proceeding by judgment, order, settlement, conviction, or upon a plea of nolo contendere or its equivalent, shall not, of itself, create a presumption that the Covered Person did not act in good faith and in a manner which the Covered Person reasonably believed to be in or not opposed to the best interests of the Company, and, with respect to any criminal action or proceeding, had reasonable cause to believe that the person's conduct was unlawful.

Expenses (including attorneys' fees) incurred by a Covered Person with respect to any action, suit, or proceeding of the nature described in the preceding paragraph may, in the Company's sole and absolute discretion and in all cases where the Company is obliged to do so by virtue of applicable laws, judgments or orders, be paid by the Company in advance of the final disposition of such action, suit, or proceeding upon receipt of an undertaking by or on behalf of the Covered Person to repay such amount if it shall ultimately be determined that the Covered Person is not entitled to be indemnified by the Company as authorized in this section. In addition, the Company may elect at any time to discontinue advancing expenses to a Covered Person if such advancement is determined by the Company, in its sole and absolute discretion, not to be in the best interest of the Company.

Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established, and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st December, 2012.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the twenty thousand (20.000) shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in kind consisting in the contribution of a receivable in the amount of twenty thousand Canadian Dollars (CAD 20.000,00) held by CAPAG Foreign Holdings L.P., prenamed held towards GP Canada Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg laws, having its registered office at 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 132583 (the Receivable), which Receivable is incontestable, payable and due.

Evidence of the contribution's existence and Value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet dated July 26, 2011 of CAPAG Foreign Holdings L.P., prenamed, "certified true and correct";

- a contribution declaration of CAPAG Foreign Holdings L.P., prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the contributed Receivable.

Effective implementation of the contribution

CAPAG Foreign Holdings L.P., prenamed, through its proxy holder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the contributed Receivable and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Receivable, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand two hundred Euro (EUR 1.200,00).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed managers of the Company for an unlimited period of time:
 - Ms. Laura Spitoni, Senior Regional Counsel, born on July 18, 1968 in Rome, Italy, with professional address at 25, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
 - Mr. Valere Weiss, European Controller, born on February 6, 1966 in Colmar, France, residing at 21, Avenue de la Roseraie, B-1410 Waterloo, Belgium.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of a Board of Managers, by the sole signature of any member of the Board of Managers.

2. The address of the Company is fixed at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-six juillet.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

CAPAG Foreign Holding L.P., un limited partnership régi par le droit des Bermudes, ayant son siège social à Crawford House, 50 Cedar Avenue, Hamilton HM 11, Les Bermudes et enregistré auprès du Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 38566,

ici représenté par Gaele Bernard, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé en juillet 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Canada CP Holding S.à r.l. qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou

autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à vingt mille Dollars Canadiens (CAD 20.000,00) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Toute prime d'émission payée à la souscription de parts sociales de la Société restera liée à ces parts sociales et sera détenue par le propriétaire de ces parts sociales.

Art. 6. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 16 des Statuts.

Art. 7. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles à des tiers que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 10. La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance). Le(s) gérant(s) ne doit(ent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de n'importe quel membre du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 12. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour.

Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 13. Aucun contrat ou autre opération entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des gérants ou fondés de pouvoir de la Société y aura un intérêt personnel, ou en est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou salarié. Tout gérant ou fondé de pouvoir de la Société qui remplira les fonctions d'administrateur, d'associé, de fondé de pouvoir ou d'employé d'une société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relation d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis ou de voter ou d'agir sur toutes opérations relatives à un tel contrat ou à une telle opération.

Un gérant ou un fondé de pouvoir de la Société ayant un intérêt personnel opposé dans une opération de la Société sera obligé d'en informer les associés et s'abstiendra de donner un avis ou de voter sur telle opération.

Toute personne qui était ou est partie ou est menacée d'être partie à une action, demande ou un procès qui est en cours, annoncé ou a abouti, de nature civile, criminelle, administrative ou d'enquête (autre qu'une action par ou pour la Société) en raison du fait que la personne est un agent, gérant ou employé de la Société ou agissait ou agit à la demande de la Société comme administrateur (ceci incluant les comités du conseils d'administration), gérant, agent, ou employé d'une autre société ou entité (une Personne Couverte), peut être indemnisée par la Société, à sa seule et absolue discrétion et dans tous les cas où la Société est obligée d'indemniser la Personne Couverte en vertu des lois applicables, de jugements ou ordonnances, de tous coûts et dépenses raisonnables, jugements, amendes ou montants à payer par transaction, effectivement et raisonnablement encourus par la Personne Couverte en relation avec une telle action, demande ou procès dans la mesure où la Personne Couverte a agi de bonne foi et d'une manière que la personne avait des raisons de croire dans l'intérêt ou non contraire aux meilleurs intérêts de la Société, et, en ce qui concerne une éventuelle action ou procès criminel, la personne n'avait pas de raisons de croire que sa conduite était contraire à la loi. La fin d'une quelconque action, demande ou procès par jugement, ordonnances, transaction, condamnation ou sur une défense de nolo contendere ou son équivalent, ne devra pas créer en soi une présomption que la Personne Couverte n'a pas agi de bonne foi ou d'une manière que la personne avait des raisons de croire dans l'intérêt ou non contraire aux meilleurs intérêts de la Société, et, s'agissant d'une éventuelle action ou procès criminel, la personne n'avait pas de raisons de croire que sa conduite était contraire à la loi.

Les frais (incluant les honoraires d'avocats) encourus par la Personne Couverte dans le cadre d'une éventuelle action, demande ou procès de la nature décrite dans l'alinéa précédant peut, à la seule et absolue discrétion de la Société et dans tout les cas où la Société y est obligée en vertu des lois applicables, jugements ou ordonnances, peuvent être payés par la Société en avance sur la décision finale de l'action, demande ou procès à condition d'avoir reçu un engagement par ou pour le compte de la Personne Couverte de repayer un tel montant s'il devait finalement être déterminé que la Personne Couverte n'a pas droit à être indemnisée par la Société comme autorisé dans cette section. De plus, la Société peut

choisir à tout moment de cesser d'avancer des frais à la Personne Couverte si de telles avances sont déterminées par la Société, à sa seule et absolue discrétion, comme n'étant pas dans le meilleur intérêt de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les vingt mille (20.000) parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en nature consistant une créance d'un montant de vingt mille Dollars Canadiens (CAD 20.000,00), détenue par CAPAG Foreign Holdings L.P., prénommé envers GP Canada Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 67 Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132583 (la Créance), laquelle Créance est incontestable, fongible et exigible.

Preuve de l'existence et Valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan au 26 juillet 2011 de CAPAG Foreign Holdings L.P., prénommé, certifié "sincère et véritable";
- une déclaration d'apport de CAPAG Foreign Holdings L.P., prénommé, certifiant qu'elle est propriétaire sans restrictions de la Créance apportée.

Réalisation effective de l'apport

CAPAG Foreign Holdings L.P., prénommé, par son mandataire, déclare que:

- elle est seule propriétaire sans restrictions de la Créance apportée et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de la Créance, aux fins d'effectuer son transfert et le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents Euro (EUR 1.200,00).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Mme Laura Spitoni, Senior Regional Counsel, née le 18 juillet 1968 à Rome, Italie, ayant son adresse professionnelle au 25, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- M. Valere Weiss, European Controller, né le 6 février 1966 à Colmar, France, résidant au 21, Avenue de la Roseraie, B-1410 Waterloo, Belgique.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle du Gérant Unique ou, en présence d'un Conseil de Gérance, par la signature individuelle de n'importe quel membre du Conseil de Gérance.

2. L'adresse du siège social est fixée au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Bernard, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 août 2011. Relation: EAC/2011/10636. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011119309/415.

(110137425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

CitCor Franconia Boizenburg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 1.374.455,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 130.165.

—
EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant:

- l'adresse professionnelle du gérant John Cassin est désormais au
44, Avenue J. F. Kennedy
L-1855 Kirchberg – Luxembourg
Grand Duché de Luxembourg

Luxembourg, le 29 août 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011122852/18.

(110140362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

AI Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 140.619.

—
In the year two thousand and eleven, on the twelfth of July.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

is held an extraordinary general meeting of shareholders of "AI Global Investments S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B. 140.619, incorporated pursuant to a notarial deed dated 23 July 2008, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

(the "Mémorial C") dated 25 August 2008 (number 2055, page 98594). The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 11 of July 2011, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Mrs. Linda HARROCH, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary Mrs. Valérie-Anne BASTIAN, private employee, residing in Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To create a new class of shares referred to as the class U shares (the "U Shares").

2. To increase the Company's share capital by an amount of thirty-five thousand Euro (EUR 35,000.-) so as to raise it from its present amount of nineteen million five hundred and fifty-five thousand Euro (EUR 19,555,000.-) up to nineteen million five hundred and ninety thousand Euro (EUR 19,590,000.-) by the issue of three million and five hundred thousand (3,500,000) U Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (referred as the "New U Shares") and having the same rights and obligations as set out in the articles of incorporation. The total Contribution for the New U Shares will be entirely allocated to the share capital of the Company.

3. To amend article 6.1 of the Company's articles of incorporation, as a result of the above capital increase.

4. Miscellaneous.

II.- That the shareholders represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the entire share capital being represented at the present meeting and all the shareholders represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The shareholders' meeting decides to create a new class of shares referred to as the class U shares (the "U Shares").

Second resolution

The shareholders' meeting decides to increase the Company's share capital by an amount of thirty-five thousand Euro (EUR 35,000.-) so as to raise it from its present amount of nineteen million five hundred and fifty-five thousand Euro (EUR 19,555,000.-) up to nineteen million five hundred and ninety thousand Euro (EUR 19,590,000.-) by the issue of three million and five hundred thousand (3,500,000) U Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (referred as the "New U Shares") and having the same rights and obligations as set out in the articles of incorporation.

The New U Shares have been subscribed in cash by "Advent Talc (Luxembourg) Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 11 July 2011, hereto annexed.

The other shareholders waive their preferential subscription rights.

The total contribution of thirty-five thousand Euro (EUR 35,000.-) is entirely allocated to the Company's share capital.

The proof of the existence of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Third resolution

The shareholders' meeting decides to amend article 6.1 of the Company's articles of incorporation, as a result of the above capital decrease, which shall now be read as follows:

" **Art. 6.1.** The Company's share capital is set at nineteen million five hundred and ninety thousand Euro (EUR 19,590,000.-) divided into (i) one hundred and twenty-five million (125,000,000) class A shares (the "A Shares"), (ii) one hundred and twenty-five million (125,000,000) class B shares (the "B Shares"), (iii) one hundred and twenty-five million (125,000,000) class C shares (the "C Shares"), (iv) one hundred and twenty million (120,000,000) class D shares (the "D Shares"), (v) one hundred and twenty million (120,000,000) class E shares (the "E Shares"), (vi) one hundred and twenty million (120,000,000) class F shares (the "F Shares"), (vii) one hundred and twenty-five million (125,000,000) class G shares (the "G Shares"), (viii) one hundred and twenty million (120,000,000) class H shares (the "H Shares"), (ix) one million five hundred thousand (1,500,000) class I shares (the "I Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class J

shares (the "J Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class K shares (the "K Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class L shares (the "L Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) class M shares (the "M Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) N Shares (the "N Shares"), eight million five hundred thousand (8,500,000) O Shares (the "O Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) P Shares (the "P Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) Q Shares (the "Q Shares"), one hundred and twenty million (120,000,000) R Shares (the "R Shares"), one million and five hundred (1,500,000) S Shares (the "S Shares"), four million (4,000,000) T Shares (the "T Shares") and three million and five hundred thousand (3,500,000) U Shares (the "U Shares") having a par value of one cent (EUR 0.01) each. The A Shares, the B Shares, the C Shares, the D Shares, the E Shares, the F Shares, the G Shares, the H Shares, the I Shares, the J Shares, the K Shares, the L Shares, the M Shares, the N Shares, the O Shares, the P Shares, the Q Shares, the R Shares, the S Shares, the T Shares and U Shares are together referred to as to the "Shares".

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le douze juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de «AI Global Investments S.à r.l.» (ci après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.619, constituée suivant acte notarié en date du 23 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 25 août 2008, numéro 2055, page 98594. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 juillet 2011, en cours de publication au Mémorial C.

L'assemblée est sous la présidence de Madame Linda HARROCH, maître en droit, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Valérie-Anne BASTIAN, employée privée, demeurant à Luxembourg, qui est aussi choisie comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Créer une nouvelle classe de parts sociales référencée comme étant les parts sociales de Catégorie U (les «Parts Sociales de Catégorie U»).

2. Augmenter le capital social de la Société à concurrence de trente-cinq mille Euros (EUR 35.000,-), afin de le porter de son montant actuel de dix-neuf millions cinq cent cinquante-cinq mille Euros (EUR 19.555.000,-) jusqu'à dix-neuf millions cinq cent quatre-vingt-dix mille Euros (EUR 19.590.000,-) par l'émission de trois millions cinq cent mille (3.500.000) nouvelles Parts Sociales de Catégorie U ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune (désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales de Catégorie U») et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société. L'apport total est entièrement alloué au capital social de la Société.

3. Modifier l'article 6.1 des statuts de la Société, suite à l'augmentation de capital décidée ci-dessus.

4. Divers.

II. - Que les associés représentés, la mandataire des associés représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par la mandataire des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant représenté à la présente assemblée et tous les associés représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, aucune notice de convocation n'a été nécessaire.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des associés, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des associés décide de créer une nouvelle classe de parts sociales référencées comme étant les parts sociales de Catégorie U (les «Parts Sociales de Catégorie U»).

Deuxième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trente-cinq mille Euros (EUR 35.000,-), afin de le porter de son montant actuel de dix-neuf millions cinq cent cinquante-cinq mille Euros (EUR 19.555.000,-) jusqu'à dix-neuf millions cinq cent quatre vingt dix mille Euros (EUR 19.590.000,-) par l'émission de trois millions cinq cent mille (3.500.000) nouvelles Parts Sociales de Catégorie U ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune (désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales de Catégorie U») et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société. L'apport total est entièrement alloué au capital social de la Société.

Les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie U sont souscrites par un apport en numéraire par «Advent Talc (Luxembourg) Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 11 juillet 2011, ci-annexée.

Les autres associés renoncent à leur droit de souscription préférentiel.

L'apport total de trente-cinq mille Euros (EUR 35.000,-) est entièrement alloué au capital social de la Société.

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'assemblée des associés décide de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société suite à l'augmentation de capital, qui sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 6.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de dix-neuf millions cinq cent quatre vingt dix mille Euros (EUR 19.590.000,-) divisé en (i) cent vingt cinq millions (125.000.000) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), (ii) cent vingt cinq millions (125.000.000) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), (iii) cent vingt cinq millions (125.000.00) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), (iv) cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), (v) cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), (vi) cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), (vii) cent vingt cinq millions (125.000.000) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), (ix) un million cinq cent mille (1.500.000) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»), (x) cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»), (xi) cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie K (les «Parts Sociales de Catégorie K») et (xii) cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie L (les «Parts Sociales de Catégorie L»), cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie M (les «Parts Sociales de Catégorie M»), cent vingt millions (120.000.000) Parts Sociales de Catégorie N (les «Parts Sociales de Catégorie N») huit millions cinq cent mille (8.500.000) parts sociales de catégorie O (les «Parts Sociales de Catégorie O»), un cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie P (les «Parts Sociales de Catégorie P»), cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie Q (les «Parts Sociales de Catégorie Q»), cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de Catégorie R (les «Parts Sociales de Catégorie R»), un million cinq cent mille (1.500.000) parts sociales de Catégorie S (les «Parts Sociales de Catégorie S»), quatre millions (4.000.000) parts sociales de Catégorie T (les «Parts Sociales de Catégorie R») et trois millions cinq cent mille (3.500.000) parts sociales de Catégorie U (les «Parts Sociales de Catégorie U») d'une valeur d'un cent (EUR 0,01) chacune. Les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H, les Parts Sociales de Catégorie I, les Parts Sociales de Catégorie J, les Parts Sociales de Catégorie K, les Parts Sociales de Catégorie L, les Parts Sociales de Catégorie M, les Parts Sociales de Catégorie N, les Parts Sociales de Catégorie O, les Parts Sociales de Catégorie P, les Parts Sociales de Catégorie Q, les Parts Sociales de Catégorie R, les Parts Sociales de Catégorie S, les Parts Sociales de Catégorie T et les Parts Sociales de Catégorie U sont collectivement désignées comme les «Parts Sociales».

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, V.A. BASTIAN, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9496. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. THOMA.

Référence de publication: 2011123644/185.

(110142157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

CitCor Franconia Boizenburg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 1.182.057,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.141.

—
EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant quant à l'adresse professionnelle de l'Associé:

CitCor Residential Holdings S.à r.l.

44, Avenue J. F. Kennedy

L-1855 Kirchberg – Luxembourg

Grand Duché de Luxembourg

Luxembourg, le 25 août 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011122853/18.

(110140222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

CitCor Franconia Boizenburg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 1.182.057,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.141.

—
EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant:

- l'adresse professionnelle du gérant John Cassin est désormais au

44, Avenue J. F. Kennedy

L-1855 Kirchberg – Luxembourg

Grand Duché de Luxembourg

Luxembourg, le 29 août 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011122854/18.

(110140303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

Materimmo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2177 Luxembourg, 5, rue Nicolas Majerus.

R.C.S. Luxembourg B 64.693.

—
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011127489/9.

(110146651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

CitCor Franconia Boizenburg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 1.334.028,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.146.

—
EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant quant à l'adresse professionnelle de l'Associé:

CitCor Residential Holdings S.à r.l.

44, Avenue J. F. Kennedy

L-1855 Kirchberg – Luxembourg

Grand Duché de Luxembourg

Luxembourg, le 25 août 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011122855/18.

(110140227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

CitCor Franconia Boizenburg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 1.334.028,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.146.

—
EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant:

- l'adresse professionnelle du gérant John Cassin est désormais au

44, Avenue J. F. Kennedy

L-1855 Kirchberg – Luxembourg

Grand Duché de Luxembourg

Luxembourg, le 29 août 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011122856/18.

(110140298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

Madera S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 137.549.

—
Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011127484/11.

(110146679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

CitCor Franconia Commercial S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 485.793,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.122.

—
EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant quant à l'adresse professionnelle de l'Associé:

CitCor Residential Holdings S.à r.l.

44, Avenue J. F. Kennedy

L-1855 Kirchberg – Luxembourg

Grand Duché de Luxembourg

Luxembourg, le 25 août 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011122857/18.

(110140231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

CitCor Franconia Commercial S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 485.793,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.122.

—
EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant:

- l'adresse professionnelle du gérant John Cassin est désormais au

44, Avenue J. F. Kennedy

L-1855 Kirchberg – Luxembourg

Grand Duché de Luxembourg

Luxembourg, le 29 août 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011122858/18.

(110140296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

HMO Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 99.940.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011127154/11.

(110146354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

CitCor Franconia Dresden I S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 1.494.877,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.152.

—
EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant quant à l'adresse professionnelle de l'Associé:

CitCor Residential Holdings S.à r.l.

44, Avenue J. F. Kennedy

L-1855 Kirchberg – Luxembourg

Grand Duché de Luxembourg

Luxembourg, le 25 août 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011122859/18.

(110140235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

CitCor Franconia Dresden II S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 1.183.387,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.151.

—
EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant quant à l'adresse professionnelle de l'Associé:

CitCor Residential Holdings S.à r.l.

44, Avenue J. F. Kennedy

L-1855 Kirchberg – Luxembourg

Grand Duché de Luxembourg

Luxembourg, le 25 août 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011122860/18.

(110140242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

IRERE Property Investments Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.025,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 118.261.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011124759/11.

(110143737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

CitCor Franconia Dresden III S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 1.610.506,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.168.

—
EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant quant à l'adresse professionnelle de l'Associé:

CitCor Residential Holdings S.à r.l.

44, Avenue J. F. Kennedy

L-1855 Kirchberg – Luxembourg

Grand Duché de Luxembourg

Luxembourg, le 25 août 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011122861/18.

(110140249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

CitCor Franconia Erfurt S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 1.487.994,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.113.

—
EXTRAIT

Il est à noter le changement suivant quant à l'adresse professionnelle de l'Associé:

CitCor Residential Holdings S.à r.l.

44, Avenue J. F. Kennedy

L-1855 Kirchberg – Luxembourg

Grand Duché de Luxembourg

Luxembourg, le 25 août 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011122862/18.

(110140250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

Riverside Europe Engineering Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 118.750,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 118.772.

—
RECTIFICATIF

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2009 qui remplacent les comptes annuels au 31 décembre 2009 déposés au RCS sous la référence L100119218 en date du 3 août 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011125725/14.

(110144117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2011.

Lellinger S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 37AB, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 105.618.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011126320/10.

(110145225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Muscle Machine Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 115.562.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011126322/10.

(110144962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

MG Transports S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4984 Sanem, P.A.E. Gadderscheier.

R.C.S. Luxembourg B 108.192.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011126323/10.

(110145023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Micro Matic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 18, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 94.992.

Les comptes annuels au 30 avril 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011126324/10.

(110145103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Restalia Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-6434 Echternach, 4, rue André Duchscher.

R.C.S. Luxembourg B 94.312.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011126343/13.

(110145191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.